



# CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

-----  
**QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES  
MINISTRES**

**OUAGADOUGOU, LE 18 FEVRIER 2010**  
-----

## **COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES**

Ouverte par son Excellence, Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso, la quinzisième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est tenue le 18 février 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso sous la Présidence de Monsieur Soungalo OUATTARA, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat.

### **LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

#### **1°- Election du Président du Conseil des Ministres**

Conformément à l'article 7 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), le Conseil a élu à l'unanimité, Monsieur Soungalo OUATTARA, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat du Burkina Faso, pour présider l'Institution au titre de l'exercice 2010.

#### **2° et 3°- Adoption des comptes rendus de la quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 26 et 27 février 2009 à Cotonou (Bénin) et de la quinzisième session extraordinaire tenue le 11 Juin 2009 à Genève (Suisse)**

Après amendements, les comptes rendus de la quatorzième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 26 et 27 février 2009 à Cotonou (Bénin) et de la quinzisième session extraordinaire tenue le 11 juin 2009 à Genève (Suisse) ont été adoptés.

#### **4°- Examen et adoption du rapport annuel 2008 du Secrétaire Permanent**

Le Conseil a adopté le rapport annuel 2008 du Secrétaire Permanent et l'a félicité pour la qualité du document.

Il a également félicité les Organismes pour les efforts accomplis dans la production des informations statistiques, financières et comptables ayant permis l'élaboration de ce rapport.

Toutefois, concernant les Organismes n'ayant pas encore produit les états financiers et les données statistiques indispensables à la finalisation dudit rapport, le Conseil leur a accordé un délai supplémentaire de trois (3) mois pour la production de ces informations.

Quant à la rencontre des Responsables financiers et comptables des Organismes de Prévoyance Sociale prévue au plan d'actions 2010, le Conseil a instruit le Secrétariat Permanent de la tenir avant le 30 juin.

#### **5°- Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Le Conseil salue ces efforts, félicite l'ensemble des Etats et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil invite les Etats membres ayant des arriérés de paiement, à prendre toutes les mesures utiles pour apurer leurs arriérés.

#### **6°- Examen des projets du Plan d'actions et du budget 2010**

Le Conseil des Ministres a examiné les projets du plan d'actions et du budget de la Conférence au titre de l'exercice 2010.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté le Plan d'actions et le Budget de l'exercice 2010. Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : Huit cent quatre vingt dix millions quinze mille (890 015 000) F CFA. Ce montant est réparti comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 855 015 000 francs CFA ;
- dépenses d'investissement : 35 000 000 francs CFA.

## **7°- Examen et adoption du dossier relatif au documentaire sur la CIPRES**

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté la démarche de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale et du Secrétariat Permanent pour la réalisation du documentaire sur la CIPRES.

## **8°- Point sur la réduction des charges de la Conférence**

Le Conseil des Ministres a pris connaissance du dossier relatif à la réduction des charges de la Conférence.

Après échanges, le Conseil a convenu de lier cette question aux résultats de l'audit institutionnel en cours qui devront lui être présentés lors de sa session extraordinaire prévue en juin 2010 à Genève (Suisse).

## **9°- Rapport d'étape sur l'avancement du dossier de la politique de formation de la CIPRES**

Le Conseil a pris connaissance des résultats de l'évaluation du Centre Ivoirien de Formation des Cadres de Sécurité Sociale (CIFOCS) faite par la Commission de surveillance et le Secrétariat Permanent, conformément à sa décision N°249/CM/CIPRES du 11 juin 2009.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts d'une part, et le fait que la mission qui devait être effectuée au Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) n'a pu être réalisée d'autre part, le Conseil a reporté l'examen de ce point à sa prochaine session extraordinaire prévue en juin 2010 à Genève (Suisse).

## **10°- Rapport d'étape sur l'avancement du dossier de l'audit institutionnel de la CIPRES**

Le Conseil a adressé ses félicitations à la Commission de Surveillance et au Secrétariat Permanent pour les diligences déployées et qui ont permis d'aboutir à la signature du contrat avec le prestataire ainsi qu'au démarrage des travaux de l'audit institutionnel.

Par ailleurs, il a pris connaissance de la situation des contributions complémentaires destinées au financement de l'audit et s'est réjoui des efforts accomplis dans ce sens par les Etats membres.

Il a invité les Etats membres à apporter leur soutien au Cabinet retenu pour la réalisation de l'audit institutionnel et a instruit le Secrétaire Permanent de veiller au bon déroulement du projet conformément au chronogramme établi.

Enfin, il a demandé au Secrétaire Permanent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour transmettre les conclusions de l'audit institutionnel dans un délai de deux semaines au moins avant la tenue de la prochaine session extraordinaire de juin 2010.

### **11°- Point sur les ratifications du Traité et de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale**

Le Conseil des Ministres a été informé que quatre (04) pays ont déjà ratifié la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale.

Conformément à la recommandation n°047/CM/CIPRES du 27 février 2009 relative à la ratification de la convention multilatérale, il a exhorté les autres Etats membres à leur emboîter le pas pour une meilleure couverture sociale des travailleurs migrants dans la zone CIPRES.

Concernant la Guinée Equatoriale, le Conseil a décidé d'envoyer une délégation auprès des autorités de ce pays aux fins de les amener à reprendre leur participation au sein de la Conférence.

S'agissant de l'Union des Comores, le Conseil a donné mandat au Président en exercice de poursuivre les démarches entreprises par ses prédécesseurs afin d'amener cet Etat à ratifier le Traité instituant la CIPRES.

Enfin, dans le cadre de l'élargissement des bases de la Conférence, le Conseil donne mandat au Président du Conseil de prendre contact avec tous Etats non membres en vue de susciter de nouvelles adhésion à la Conférence

### **12°- Requête du Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles de la République du Sénégal**

Le Conseil a examiné la requête de la République du Sénégal portant sur le remplacement de Monsieur Ababakar DIOUF, membre suppléant de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, précédemment Directeur du Travail et de la Sécurité Sociale par intérim du Sénégal au titre des administrations de tutelle, par Monsieur Babakar THIAM, nommé Directeur du Travail et de la Sécurité Sociale pour la durée restante du mandat.

Cette requête étant conforme aux dispositions de l'article 15 alinéa 1 du traité, le Conseil a accédé à la demande du Sénégal.

### **13°- Point relatif au projet de protocole d'accord portant création d'un Comité de Stabilité Financière dans l'Union Monétaire Ouest Africaine**

Le Conseil a pris connaissance des conclusions de la rencontre organisée par la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar (Sénégal) à laquelle, ont participé les représentants de la Conférence.

Le Conseil se réjouit de ses conclusions et salue la volonté des participants de créer un cadre de concertation, de coopération et de coordination, dénommé « Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA ».

Cependant, tenant compte de l'esprit d'unité qui doit prévaloir au sein de la CIPRES, Le Conseil donne un mandat global au Président en exercice aux fins de signer les protocoles d'accords avec toutes les zones monétaires notamment avec l'UMOA et la CEMAC pour la création des Comités de Stabilité Financière.

Concernant la CEMAC, le Conseil autorise le Président en exercice d'entreprendre les démarches auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) en vue de la création d'un comité similaire et de lui en rendre compte lors de sa toute prochaine session prévue en juin 2010 à Genève (Suisse).

#### **14°- Fin de mandat des Inspecteurs recrutés en 2001**

Le Conseil a pris acte de la fin des mandats des Inspecteurs AKILADE Pascal et KWANGBO GUDA Richard recrutés à l'issue du troisième concours et nommés par décision N°68/CM/CIPRES du 08 février 2001.

#### **15°- Nomination des nouveaux Inspecteurs issus du 5<sup>ème</sup> concours**

Après avoir pris connaissance des résultats du cinquième concours de recrutement des Inspecteurs Régionaux de la Prévoyance Sociale, le Conseil a nommé comme Inspecteurs Régionaux pour un premier mandat de trois ans, Messieurs :

- MBAMA Fidèle
- SING-YABE Barnabas
- MANLAN Hervé Narcisse

#### **16°- Choix du pays devant abriter la 16<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres**

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Traité instituant la Conférence, il revient à la République du Cameroun d'abriter la seizième session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale en 2011.

Le Conseil s'est réjouit de l'acceptation par ce pays d'abriter cette session. Il adresse ses remerciements aux Autorités de la République du Cameroun.

## 17°- Divers

Quatre points ont été inscrits au titre des divers :

- 1) Aménagement de l'ordre du jour des sessions extraordinaires du Conseil ;
- 2) Saisine de l'OHADA portant sur le rang des privilèges accordés aux créances de cotisations sociales ;
- 3) Point sur le dossier d'instauration d'un système d'Assurance Maladie dans les Etats membres ;
- 4) Requête du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale du Gabon relative à l'intégration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon.

### 1) **Aménagement de l'ordre du jour des sessions extraordinaires du Conseil**

Le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent qu'en dehors de l'examen des états financiers et de la première partie du rapport d'activités qui doivent figurer obligatoirement à l'ordre du jour des sessions extraordinaires, de n'inscrire désormais que trois ou quatre autres points au projet à soumettre au Président du Conseil.

### 2) **Saisine de l'OHADA portant sur le rang des privilèges accordés aux créances de cotisations sociales**

Le Conseil a échangé sur les difficultés de recouvrement des créances de cotisations sociales des Organismes de Prévoyance Sociale, liées à la relégation desdites créances au 5<sup>ème</sup> rang des créances privilégiées par l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Prenant en compte les propositions du Comité d'Experts, le Conseil a décidé d'adresser à l'attention des gouvernements des Etats membres, une recommandation spéciale proposant la relecture des textes de l'Acte uniforme de l'OHADA, en vue de l'inscription des créances de cotisations sociales au 3<sup>e</sup> rang des créances privilégiées.

Sur cette question, le Conseil a félicité le Comité d'Experts pour la pertinence de ses avis.

Enfin, Il a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent de saisir l'OHADA et de veiller au suivi rigoureux des implications techniques, juridiques et financières de cette question.

### **3) Point sur le dossier d'instauration d'un système d'Assurance Maladie dans les Etats membres**

S'agissant du point sur le dossier d'instauration d'un système d'Assurance Maladie dans les Etats membres, le Conseil a accédé à la demande du Comité d'Experts de reporter son examen à sa prochaine session ordinaire. Dans ce sens, il a demandé au Secrétariat Permanent de recueillir auprès des Organismes des Etats membres, des informations sur l'état d'avancement de l'Assurance Maladie et de présenter un rapport sur la question à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Par ailleurs, il instruit le Secrétaire Permanent de réfléchir sur l'organisation d'un forum sur la sécurité sociale.

### **4) Requête du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale du Gabon relative à l'intégration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon.**

Concernant la requête du Gabon relative à l'intégration de la Caisse d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), le Conseil après examen de la demande d'intégration, a décidé à l'unanimité d'admettre cette Caisse dans le portefeuille des Organismes de la CIPRES.

Le Conseil a donné mandat au Président en exercice de procéder à la formalisation de cette intégration.

Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a adressé une motion spéciale de remerciement et de félicitation, à Son Excellence, Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, Chef de l'Etat, pour avoir accepté d'abriter la quinzième session ordinaire et pour toutes les facilités mises à sa disposition pour un bon déroulement de ses travaux.

Le Conseil des Ministres a également adressé une motion de remerciement au Gouvernement du Burkina et au Peuple Burkinabé pour la chaleur de l'accueil qui lui a été réservé ainsi que pour toutes les attentions dont il a bénéficiées durant leur séjour en terre Burkinabé.

**Fait à Ouagadougou, le 18 Février 2010**

**LE CONSEIL DES MINISTRES**